

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 5 juin 2023 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine-Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Monsieur Albini Fournier, conseiller
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
Madame Anna-Kim Fournier, conseillère
Monsieur Jean-François Synnett, conseiller

Absente : Madame Noëlla Daraiche, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire, M. Joël Côté, ouvre la séance.

2023-06-127

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour ®
- 3) Adoption du procès-verbal du 8 mai 2023 ®
- 4) Acceptation des déboursés de mai 2023 ®
- 5) Acceptation des comptes à payer®
- 6) Entente avec la Croix rouge ®
- 7) Entente sur la pêche secteur Rivière-Madeleine-SEPAQ ®
- 8) Entente de travail capitaine du Cap à l'Ours ®
- 9) Embauche de 2 employés pour site du phare ®
- 10) Résolution Travaux publics Canada – station météo ®
- 11) Suivi du maire et des conseillers
- 12) Correspondance
- 13) Varia : Motion de remerciement – SÉPAQ ®
- 14) Période de questions
- 15) Levée de l'assemblée ®

2023-06-128

Adoption du procès-verbal du 8 mai 2023

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 8 mai 2023 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

2023-06-129

Acceptation des déboursés de mai 2023

Il est proposé par Albini Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les déboursés de mai 2023 soient adoptés tels que présentés.

2023-06-130

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 26 mai 2023; en conséquence, après discussion, il est proposé par Albini Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 51 246,84 \$ et que le secrétaire-trésorier procède à l'émission des chèques.

2023-06-131

Entente avec la Croix-Rouge

Considérant le renouvellement d'entente reçue de la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolut unanimement que le conseil de la Municipalité adopte le renouvellement de l'entente de service aux personnes sinistrées proposée par la Croix-Rouge canadienne.

2023-06-132

Entente sur la pêche secteur Rivière-Madeleine-SEPAQ

Considérant l'entente proposée par la SÉPAQ en ce qui touche la tarification du droit d'accès applicable aux résidents de la municipalité;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolut unanimement que le conseil de la municipalité adopte l'entente proposée par la SÉPAQ, en limitant le coût annuel à 2000 \$ pour la municipalité.

2023-06-133

Entente de travail capitaine du Cap à l'Ours

Considérant l'entente de travail préparée par le directeur général pour le capitaine du bateau Cap à l'Ours;

Il est proposé par Anna-Kim Fournier et résolut unanimement que le conseil de la municipalité adopte l'entente de travail proposée par le directeur général et qui lie la Municipalité et le capitaine du bateau.

2023-06-134

Embauche de 2 employés pour site du phare

Considérant que la Municipalité opère encore cette année le site du Phare Cap-de-la-Madeleine cet été;

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolut unanimement que le conseil de la municipalité embauche Anna-Estelle Synnett et Claudel Lévesque pour assurer les opérations du site durant la saison estivale.

2023-06-135

Résolution Travaux publics Canada – station météo

Considérant que la municipalité a un projet de revitalisation du site du phare Cap-de-la-Madeleine, en ce qui touche à l'hébergement;

Considérant la présence de la station météo d'environnement Canada sur le site;

Considérant qu'à la suite de l'arpentage fait par Gérard Joncas arpenteur géomètre et qui montre des servitudes ainsi que certaines limitations imposées à la municipalité quant à l'installation de bâtiments;

Il est proposé par Albiny Fournier et résolut unanimement que le maire Joël Côté soit mandaté pour faire des représentations auprès de Travaux publics Canada, afin de trouver des pistes de solutions et permettre à la municipalité de mener à bien son projet.

Suivi du Maire et des conseillers

Le Maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs.

Correspondance

Aucune.

2023-06-136

Varia : Motion de remerciement – SÉPAQ

CONSIDÉRANT les efforts de la Municipalité pendant plus de dix ans afin de trouver une solution de relance économique sur le territoire;

CONSIDÉRANT la vente de la Seigneurie de la rivière de la Madeleine à la Société des établissements de plein-air du Québec (SÉPAQ);

CONSIDÉRANT le changement de statut de Seigneurie à celui de Réserve faunique des Chic-Chocs;

CONSIDÉRANT la grande volonté de la SÉPAQ à faire du développement économique en matière de chasse et de pêche sur le territoire;

CONSIDÉRANT le sérieux évident de la démarche faite par la société d'état (SÉPAQ) pour mettre en valeur la rivière Madeleine ainsi que la Réserve faunique des Chic-Chocs (secteur Rivière-Madeleine);

CONSIDÉRANT l'écoute et la sensibilité des acteurs de la SÉPAQ envers le conseil municipal de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine depuis le début du processus;

Il est adopté à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité fasse une motion de remerciements à la Société des établissements de plein-air du Québec, par l'intermédiaire de madame la Ministre Isabelle Charest, pour son intérêt dans le développement économique de notre territoire ainsi que son implication à la mise en valeur de ce joyau que représente la Seigneurie de la rivière de la Madeleine maintenant devenue la Réserve faunique des Chic-Chocs (Secteur Rivière-Madeleine).

Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance.

2023-06-137

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 19 h 45.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté, maire

Vital Côté, directeur général

